

A2024-75

ARRÊTÉ

ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT A MONSIEUR Mokhtar KHEBCHI, CHAUFFEUR DE TAXI

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

Vu le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 portant application de la loi du 1^{er} octobre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRE-11-077 du 25 février 2011 modifié, portant réglementation de la profession de taxi dans les Yvelines,

Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 1975 portant création d'une station à usage de stationnement d'un taxi 1 rue du Progrès,

Vu l'arrêté municipal DGS 2023-18 du 6 octobre 2023, portant attribution d'une autorisation de stationnement à M. Mokhtar KHEBCHI, chauffeur de taxi,

Vu le contrat de location-gérance, en date du 21 mars 2023, en vertu duquel M. Mokhtar KHEBCHI donne à titre de location-gérance à M. Anes SMAÏL les éléments du fonds d'activité d'exploitant de taxi, relatif à l'autorisation de stationnement n° 01-20,

Considérant le changement de véhicule de M. Anes SMAÏL à compter du 12 avril 2024,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'autorisation de stationnement n° 01-20, créée par arrêté municipal du 10 décembre 1975, a été attribuée à Monsieur Mokhtar KHEBCHI, afin de stationner sur le territoire de la commune en tant que taxi à l'emplacement prévu à cet effet, à compter du 10 mars 2020 à 0h00.

Article 2 : Cette autorisation de stationnement est attribuée à M. Anes SMAÏL, depuis le 1^{er} avril 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-2178048-4-20240325-A2024-75-A1
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Article 3 : Le véhicule autorisé est de la marque TOYOTA, modèle COROLLA et immatriculé GC-589-TV. Tout changement de véhicule doit être immédiatement porté à la connaissance des services municipaux.

Article 4 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'intéressé.

Notifié le :

Le Pecq, le 25 mars 2024,

Signature :



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a curved line below it.

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240325-A2024-75-AI
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024